

1. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Référence de la résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Utilisation de la délégation
13 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-132 à L. 225-134, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 230.000 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
12 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 22-10-52, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 290.000 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Augmentation du capital social d'une somme totale de 72 727,26 euros par émission de 3 636 363 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,02 euro et correspondant à un montant total de 23 745 450,39 euros prime d'émission incluse – Augmentation décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 juin 2021 et constatée par le Président-Directeur général le 7 juillet 2021
14 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à	Augmentation de capital : dans la limite de 20% du capital social par an	26 mois	Néant

émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 22-10-51 et L. 22-10-52, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.

Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros

15 ^{ème} résolution	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 22-10-51, L. 225-138, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 174.000 euros	18 mois	Néant
		Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros		
18 ^{ème} résolution	Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.	15% de l'émission initiale	26 mois (sauf si l'autorisation est utilisée dans le cadre de la 15 ^{ème} résolution auquel cas l'autorisation est consentie pour une durée de 18 mois)	Néant
21 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à instituer par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Augmentation de capital : 5% du capital social	18 mois	Néant
16 ^{ème} résolution	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, conformément aux	Augmentation de capital : 50.000 euros	26 mois	Néant

dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.

20 ^{ème} résolution	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.	145.000 actions ordinaires dans la limite de 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois	Néant
19 ^{ème} résolution	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, conformément aux dispositions des articles L. 225-138, L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	145.000 bons de souscription d'actions ordinaires Augmentation de capital : 145.000 actions ordinaires dans la limite de 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	18 mois	Néant
